



Procès-verbal N°3 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 14 décembre 2021

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Nadia Bridel, Scrutatrice, Monika Normand-Schwab, Scrutatrice, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice suppléante, Christine Vulliamoz, Scrutatrice suppléante.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Cédric Chalet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 31 / Excusés : 4 / Absents : 0 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, aux spectateurs, à la Boursière communale, Mme Anne Blaser Michaud et à Mme Jacqueline Schwab, celle-ci s'occupera du résumé du Conseil pour le Vuarrens Infos. Il n'y a pas de changement concernant les règles d'hygiène liées au COVID. Malheureusement, il n'y aura aucun apéritif après la séance. Il annonce que la séance sera enregistrée et qu'il serait bien de se présenter avant chaque intervention, de parler fort et distinctement. Il demande à l'assemblée de se lever et de garder une minute de silence en hommage aux personnes disparues cette année dans la Commune.	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	Les modifications proposées au PV de la dernière séance du 12.10.2021, sont : Ch. Menétrey : • Modification page 2, paragraphe 5 : « M. Bernard Dick » • Modification page 11, paragraphe 22 « Ch. Menétrey » Celui-ci est accepté avec 29 voix et 1 abstention.	Le PV du 12 octobre 2021 est adopté
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	<u>Tableau des points ouverts</u> Le Président explique que le tableau des points ouverts envoyé aux Conseillers doit être succinct, les préavis n'y figurent pas.	

			<u>Votations</u> Il informe l'assemblée qu'il y a un nouvel horaire d'ouverture du Bureau de vote qui sera de 09h00 à 11h00 en lieu et place de 09h00 à 10h00. Il a également constaté, lors du précédent dépouillement, que certaines cartes de vote ont mal été remplies, il encourage l'assemblée d'en parler autour d'eux. Ces informations seront communiquées à la population par le biais du site internet de la Commune et du prochain Vuarrens Infos. <u>Rapports des commissions</u> Le délai de remises des rapports des commissions est tenu, le Président rappelle de ne pas oublier de les envoyer également au Municipal concerné.	
4	4/ Préavis Municipal 2021/10 concernant le budget 2022	F. Mooser	Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, La Commission de gestion et finances composée de Madame Karima El-Feghaly, de Messieurs Luc Ciocca, Sylvain Buffat, Claude Duvoisin, Fabien Mooser, suppléant et moi-même, s'est réunie le 23 novembre en présence de M. Cédric Charlet, Syndic et responsable des finances et de Madame Anne Blaser Michaud, Boursière communale. Puis, une deuxième fois le 1^{er} décembre, sans Madame Karima El-Feghaly, M. Fabien Mooser officiant en tant que membre à part entière, afin de prendre connaissance du préavis municipal relatif au budget 2022. La Commission des finances salue le travail minutieux de la municipalité et tient plus particulièrement à remercier le syndic en charge des finances et la boursière pour la présentation claire et détaillée du budget et leurs explications et réponses aux diverses questions. En préambule, il convient de noter que, sur la première page du préavis municipal, le compte finance est le numéro 210.400.01 et non le 210.400.02, et que le deuxième compte travaux est le 430.331.03 et non le 430.331.01 (amortissement tracteur). La Commission note que le budget 2022 présente, avec une grande prudence, un total des charges de CHF 4'442'878.00 (budget 2021 de CHF 4'099'149.00) et des revenus de CHF 4'072'400.00 (budget 2021 de CHF 3'955'896.00). Ce qui représente un excédent de charges de CHF 370'478.00. Cette différence par rapport au budget 2021 moins déficitaire (CHF 143'253.00 de déficit) est principalement due aux points suivants : • Prudence sur les recettes. • Forte contribution à la péréquation directe cantonale (CHF 263'000.00 de contribution contre CHF 34'000.00 au budget 2021) • Changement de tenancier du Lion d'Or, qui engendre des coûts de remise en état (350.314.01), et une probable baisse du revenu locatif de l'établissement (350.423.01) • Divers frais en hausse, dont un audit sur les cyberrisques dans notre commune (110.318.03), le déneigement (430.318.01) ou les relevés séparatifs et contrôles (460.318.02). • Augmentation substantielle des charges cantonales. (610.351.00 Réforme policière +CHF 20'000.00 / 720.351.01 Facture sociale +CHF 150'000.00)	

			La prudence sur les recettes explique en grande partie le budget déficitaire de 2022. La commission comprend la prudence de la municipalité du fait de la nouveauté et des inconnues qui incombent à la prise de ces nouvelles responsabilités. Néanmoins elle note qu'à long terme, cette situation n'est clairement pas idéale et souhaite, à l'avenir, que la municipalité se rapproche le plus possible de l'équilibre. Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 2021/10 relatif au budget 2022 tel que présenté. Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Fabien Mooser	
5		C. Charlet	C. Charlet donne des explications à l'assemblée sur les principes de la péréquation financière en présentant un schéma. Il s'agit d'une loi qui existe depuis 2010 et qui a pour buts : • d'atténuer les inégalités entre les Communes; • d'assurer les ressources des Communes qui en ont peu; • de répartir des charges entre les Communes; • de favoriser les fusions; • de diminuer les pertes; Il y a deux péréquations : • La péréquation directe qui est intercommunale, le Canton ne rentre pas en compte. Trois critères alimentent celle-ci : la couche de population, la couche de solidarité et les dépenses thématiques. Ces trois thèmes permettent de remplir la caisse et de la redistribuer. • La péréquation sociale quant à elle est financée par les Communes et ensuite distribuée au Canton pour la gestion. Il invite l'assemblée à se rendre sur le site internet de l'UCV, afin qu'elle puisse avoir les détails nécessaires à la compréhension du sujet. Il rend attentif l'assemblée du point concernant le financement paracrétal, toutes les Communes ont un point d'impôts calculé, celle de la Commune de Vuarrens est à 31. Une moyenne cantonale est ensuite établie, cette année elle est à 40. Toutes Communes étant en dessous vont toucher de l'argent et celles en dessus vont mettre de l'argent. Il faut savoir qu'avec les années, notre Commune a augmenté le point d'impôts, due à l'arrivée de nouveaux habitants, donc nous recevons moins d'argent. Mais globalement le coût social reste stable. Ces critères ont créé une prudence dans l'établissement du budget présenté, notamment sur le point des impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, etc.). Il se tient volontiers à disposition à qui le souhaite pour de plus amples informations. Le Président précise que l'assemblée a reçu le budget détaillé.	

6		O. Piot	Plus personne demandant la parole, nous passons au vote. Le préavis 2021/10 est accepté avec 26 oui, 2 non et 2 abstentions. C. Charlet remercie le Conseil et également la Boursière pour son travail.	Le préavis 2021/10 relatif au budget 2022 est approuvé.
7	5/ Préavis Municipal 2021/11 concernant l'engagement d'études en lien avec des projets	J. Wagnières	Lecture du rapport de la Commission ad'hoc : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, La Commission ad'hoc, composée de Mme Nicole Ferrari et MM. Martial Buffat et Jacques Wagnières rapporteur, s'est réunie le 22 novembre 2021 en présence de Mesdames Myriam Gianotti, Iwona Mas et M. Patrick Vallotton, afin d'examiner ce préavis. Nous tenons ici à remercier la Municipalité pour le temps consacré aux discussions. La Municipalité nous présente un préavis où elle explique les différentes étapes d'un projet standard. Soit : stade 1 Etudes préliminaires, stade 2 Avant-projet, stade 3 Projet et enfin stade 4 Exécution. Ceci sachant que le Conseil sera consulté pour les demandes de crédit relative à plusieurs études préliminaires, bien définies dans le dit Préavis. Soit : • Ancienne Forge Phase d'avant-projet CHF 15'000.00 • Eglise Etudes préliminaires CHF 15'000.00 • Collège Cahier des charges concours d'idées CHF 15'000.00 • Biodiversité et énergies renouvelables Etudes préalables CHF 15'000.00 • Sécurisation CHF 15'000.00 A noter que même si ce n'est pas stipulé dans le préavis la sécurisation parle de (sécurisation routière) selon les explications fournies lors de la présentation du préavis à cette Commission. Ces divers crédits d'études préliminaires ou préalables, permettraient à la Municipalité d'avoir une estimation plus précise des coûts finaux de chaque projet et ainsi de prioriser les projets à présenter au Conseil Communal en fonction, des coûts, du degré d'urgence et de faisabilité de chaque projet. Ce qui permettra également à la Municipalité de nous présenter des projets tenant compte de toutes les problématiques. Le Conseil Communal se trouve ainsi au courant des projets en cours de réflexion. Dans une 2^{ème} partie la Municipalité nous présente les dépenses engagées par l'ancien exécutif pour divers projets ceci dans le but de régularisation.	

			Soit : • Route de la Crosette Poursuite étude (intégration sécurisation) CHF 29'217.00 • Route d'Echallens Poursuite étude (intégration sécurisation) CHF 52'779.75 • Prolongation trottoir Route d'Echallens intégration dans le projet Route d'Echallens CHF 14'001.00 En conclusion la Commission vous propose d'accepter le préavis Municipal tel que présenté. Et d'autoriser la Municipalité à engager des travaux d'études des projets susmentionnés pour un montant de CHF 75'000.00 et de financer ce projet par les liquidités courantes ou/et le recours à l'emprunt. Pour la Commission ad'hoc, le rapporteur : Jacques Wagnières	
8		S. Buffat	Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, La commission de gestion et finances composée de Madame Karima El-Feghaly, de Messieurs Damien Monod, Claude Duvoisin, Luc Ciocca, Fabien Mooser suppléant et moi-même s'est rencontrée le 23 novembre 2021 en présence du Syndic, M. Cédric Charlet. La commission s'est réunie une seconde fois le 1^{er} décembre sans Mme Karima El-Feghaly. Nous avons pris connaissance du préavis municipal relatif à l'engagement d'études en lien avec des projets. La commission salue la municipalité dans sa démarche, qui nous montre sa volonté de transparence avant d'engager des sommes dans des projets. Cependant la méthode ne nous semble pas adéquate et de fait ce préavis est contradictoire sur plusieurs points. Les chiffres annoncés pour les différents projets ne correspondent pas au pourcentage expliqué dans le préambule du préavis sur les coûts des études préliminaires et projets. Le préavis ne parle pas de délai pour ces projets et études, mais Monsieur le Syndic nous a expliqué vouloir lancer toutes les études courant 2022, à notre avis il est impossible de mener à bien autant de projets simultanément, tant du point de vue financier qu'au niveau de la charge de travail pour la municipalité. Prenons l'exemple de l'église qui est dans le plan d'investissement depuis longtemps, si une étude préliminaire est faite en 2022 pour sa rénovation et que les travaux ne sont pas réalisés pendant cette législature pour des raisons de priorité, cette somme est perdue car il faudra certainement recommencer l'étude le moment venu. Avec ce préavis nous ne sommes pas en mesure de comprendre les priorités de la municipalité pour les investissements futurs.	

			La commission souhaite que la municipalité établisse un plan d'investissement pour la législature et planifie de manière réaliste l'ordre dans lequel elle veut mener ces projets. Chaque projet important devra faire l'objet d'un préavis avec des chiffres qui correspondent vraiment aux travaux à réaliser. Concernant la partie des projets déjà financé sans préavis par la précédente municipalité, la commission se penchera en détail sur ces points lors des comptes 2021. Vu ce qui précède, la commission de gestion et finances recommande à l'unanimité de refuser le préavis 2021/11. Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Sylvain Buffat	
9		C. Charlet	C. Charlet rend attentif l'assemblée qu'il s'agit d'un préavis concernant une pré-étude de projets, qui ne seront peut-être pas réalisés, mais c'est un démarrage. S'il y a réalisation de ces projets, un préavis pour chacun d'eux sera soumis en temps voulu. La Municipalité avait besoin de donner une transparence et a décidé de la soumettre sous cette forme, il comprend qu'elle ne soit sans doute pas la meilleure. A. Roy ne comprend pas le terme de travaux préliminaires et le fait de procéder pour tous ceux-ci de la sorte. Il estime que ce n'est pas logique concernant certains travaux, qui eux ne nécessitent pas une pré-étude, et qui plus est, serait coûteuse pour la Commune. Il demande qu'elle est l'optique de la Municipalité, si elle va procéder sur cette forme pour tous les projets. P. Vallotton répond qu'il est indispensable de faire une étude préalable, de se poser des questions avant de faire un projet. La Municipalité ne veut pas lancer celui-ci sans, afin d'éviter des soucis par la suite. Il informe également que le Canton met une pression forte aux Communes pour développer des études sur la biodiversité et l'énergie. Il ajoute que suite aux résultats d'étude concernant la sécurisation routière présentée le 10 novembre dernier, un cahier des charges devra être établi pour les différents secteurs de métier. L. Cotti-Brisebois revient sur la pression de l'Etat concernant l'étude de la biodiversité. Elle pense qu'il est exagéré de dépenser autant d'argent dans une telle étude étant dans une commune agricole, surtout dans le contexte de limitation de dépenses que la Commission a exigé. La pression du Canton devrait être mise sur des communes à grande agglomération. P. Vallotton entend la remarque et ajoute que le Conseil a tout à fait le droit de baisser le montant concernant la biodiversité et l'énergie. Il rend également attentif l'assemblée qu'ils n'ont aucune idée comment débiter le projet et que pour réduire les coûts, ils ont essayé de chercher des biologistes ou des personnes qui ont des compétences dans ce domaine dans la Commune, mais aucun résultat. X. Buffat aimerait savoir ce que la Municipalité pense de la remarque de la Commission des finances et de gestion concernant l'impossibilité de mener à bien autant de projets simultanément (lancement prévu en 2022), tant du point de vue financier qu'au niveau de la charge de travail. P. Vallotton répond qu'il y a eu une mauvaise compréhension concernant le délai de tout dépenser en 2022, ce n'est pas une obligation, il s'agit d'un investissement dont la Municipalité est libre de le dépenser au fil du temps. Au surplus, les projets n'avanceront pas à la même vitesse, plusieurs critères rentreront en ligne de compte, ce qui permettra également de répartir le travail entre les Municipaux. Il rend également attentif le Conseil, que si ce préavis n'est pas accepté, il sera remis en mars 2022, ceci ne fera que retarder la mise en place de ces projets.	

F. Verly n'est pas au clair avec ces projets et le fait de tout faire d'un coup. Il trouve qu'il faudrait aller à l'essentiel, par exemple de débiter les travaux sur la route d'Echallens et d'en faire une expérience. Il n'aimerait pas se trouver devant le fait accompli après les études de tous ces projets.

P. Vallotton pense qu'il s'agit d'une discussion qu'il faut avoir au sein du Conseil. Il informe également que pour la route d'Echallens, il y a CHF 52'000.00 qui ont déjà été dépensé en étude. La motion concernant les mesures de sécurisation ne sont pas intégrés dans cette somme. Au surplus, le travail qui a été effectué par le bureau d'ingénieurs est inapplicable, il s'agit d'argent gaspillé. Le dossier de la route d'Echallens n'est pas une priorité, tout en sachant qu'elle est en mauvais état, mais tout d'abord il faudra impérativement répondre à la motion du Conseil communal de l'ancienne législature, qui est un projet de sécurisation et dès qu'ils auront ce concept de sécurisation, ils le mettront en place. Si des études avaient été faites au préalable, la Municipalité ne se poserait pas la question de comment l'intégrer sur une route qui vient d'être refaite.

C. Charlet comprend que la manière dont leurs projets ont été présentés soit perturbante, c'est une nouvelle manière de faire et qui leur semble plus transparente. C'est au Conseil de décider si c'est une bonne solution ou pas.

O. Menzel trouve que c'est bien de faire des études au préalable, mais l'idée est qu'une fois que l'on commence un projet on le continue.

P. Vallotton pense que O. Menzel a raison. Il prend l'exemple de l'étude sur l'Eglise, qui est un monument historique, celle-ci devra être cadrée, il ne sait pas combien de temps ça va durer. Il faut savoir que la Municipalité n'a pas assez de connaissances sur ce projet et aimerait essayer d'avancer au moins un petit peu.

J. Wagnière informe qu'il travaille dans un domaine où il y a énormément de projets et que ceux-ci sont souvent freinés par les services de l'Etat, qui sont lents à répondre. Il trouve très bien le fait que la Municipalité aie présenté plusieurs études, afin qu'elle puisse avancer au moins sur l'une d'elles.

P. Vallotton confirme qu'il y aura une suite à tous ces projets, des études complémentaires seront faites et que maintenant il faut les dégrossir, afin de savoir dans quel ordre aller.

D. Bornick pense que si on lance des études c'est pour faire des travaux, si ceux-ci sont entrepris n'aurait-il donc pas fallu voter d'abord le préavis concernant le plafond d'endettement avant de voter celui-ci.

P. Vallotton informe que cette somme est prise dans les activités courantes, il n'y a donc pas d'endettement. Il s'agit juste d'avoir un petit chiffrage pour débiter, si ce n'est pas les cas, la Municipalité ne pourra pas avancer sur les projets.

L. Ciocca dit s'être posé des questions avec la Commission des finances et de gestion sur les sommes de CHF 15'000.00 attribués aux projets. En effet, il y a des projets plus coûteux que d'autres. Ils ont eu également la réflexion sur l'échelonnement des travaux. Suite aux diverses discussions qui ont lieu pendant cette séance du Conseil, il demande s'il s'agit bien de sommes qui permettront de faire une étude préliminaire, détail qui n'a pas été perçu de la sorte par la Commission des finances et de gestion.

P. Vallotton répond que c'est exactement cela. Aucun de ces projets ne coûtera CHF 15'000.00 en étude mais entre CHF 30'000 et CHF 100'000 d'études probablement. Il prend l'exemple de la biodiversité, si légalement ils sont obligés d'aller trop loin et qu'entre temps il y a une priorité à régler dans la Commune, la somme de CHF 15'000.00 aura donc été perdue, il s'agit d'un risque à prendre.

			L. Ciocca demande donc s'il y aura un préavis de projet suite à l'étude préalable. P. Vallotton confirme qui oui. M. Neukomm a trouvé les discussions très intéressantes et précise qu'il n'est pas évident pour chacun de comprendre ces différentes phases. Lui-même dans le cadre de son métier, est épaulé par des spécialistes dans tous les domaines pour divers projets d'infrastructures ferroviaires ou routières par exemple. Il comprend que certains projets peuvent être complexes, qu'il y a une nécessité de procéder par étape et que la Municipalité soit épaulée par des spécialistes. B. Dick dit comprendre la démarche de quatre points concernant les études préliminaires sur le préavis, mais ne comprend pas celle concernant la biodiversité et énergies renouvelables, il demande des explications concernant la pression du Canton à ce sujet. P. Vallotton explique que travaillant au Canton, il s'aperçoit déjà de la pression qui va découler sur les Communes. Il informe que la Commune a reçu un courrier ce jour de l'Etat demandant à celle-ci de réaliser une planification énergétique d'ici le 15 novembre 2022, selon une nouvelle réglementation. L'idée de la Municipalité est d'anticiper ces besoins, pour celle-ci c'est nouveau, il faut donc de l'aide dans ce domaine. Il démontre également par ce courrier, que si elle n'y fait pas cas, le problème sera reporté. Il précise également que le Conseil est libre de retirer une partie du montant s'il le souhaite. B. Dick trouve que ces sujets concernant la biodiversité et les énergies renouvelables sont vastes. P. Vallotton informe qu'il y avait une volonté de la Municipalité de travailler sur ces domaines sans compter sur la pression actuelle du Canton. Il demande que si quelqu'un a les connaissances nécessaires sur ce sujet dans le village, qu'il se présente.	
10		O. Piot	Plus personne demandant la parole, nous passons au vote. Le préavis 2021/11 est refusé avec 19 non, 8 oui et 3 abstentions. C. Charlet remercie l'assemblée pour le débat. La Municipalité a pris acte et va regarder avec la Commission des finances et de gestion pour améliorer le projet.	Le préavis 2021/11 relatif à l'engagement d'études en lien avec des projets est refusé.
11	6/ Préavis Municipal 2021/12 concernant les indemnités et vacations pour la législature 2021-2026	C. Duvoisin	Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, La Commission de gestion et des finances composée de Madame Karima El-Feghaly, de Messieurs Luc Ciocca, Sylvain Buffat, Damien Monod, Fabien Mooser, suppléant et moi-même, s'est réunie le 23 novembre en présence de M. Cédric Charlet, Syndic et responsable des finances. Une seconde réunion a eu lieu le 1^{er} décembre, mais sans le représentant de la Municipalité, ni Madame Karima El-Feghaly, M. Fabien Mooser officiant en tant que membre à part entière.	

			Nous avons pris connaissance du préavis municipal relatif aux indemnités et vacations pour la législature 2021 – 2026. Monsieur Charlet nous a expliqué que les diverses informations concernant le sujet traité figuraient jusqu'à maintenant sur une fiche Excel et que le Préfet du district avait enjoint la Municipalité de préparer un règlement communal. Par rapport à la pratique antérieure, le nouveau règlement prévoit trois modifications : - La suppression du forfait de 350h. pour le Syndic et son remplacement par un décompte des heures effectives de vacation, comme les Municipaux. - Une augmentation de l'indemnité annuelle de base qui inclura dorénavant le forfait octroyé précédemment pour les frais de téléphone ; le total de ces 2 positions passe donc de CHF 9'800.00 à CHF 10'500.00 (+ 7%) pour le Syndic, et de CHF 7'600.00 à CHF 8'500.00 (+ 11%) pour les Municipaux. - Une clause limitant le total des vacations au double de l'indemnité annuelle de base, cette limite pouvant toutefois être dépassée avec l'accord préalable de la Municipalité. La Commission salue la création de ce nouveau règlement communal relatif à toutes les rémunérations politiques de la commune incluant une augmentation des indemnités annuelles des membres de l'Exécutif. Elle propose en revanche deux amendements visant à l'augmentation des indemnités annuelles du Président et de la Secrétaire du Conseil, les portant à CHF 1'400.00 pour chacune de ces deux fonctions. La Commission de gestion et des finances recommande à l'unanimité aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis no. 2021/12 sous sa forme amendée. Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Claude Duvoisin	
12			Le Président précise que ni lui, ni la Secrétaire ont suggéré cette requête d'amendements. Il s'agit d'une initiative de la Commission des finances et de gestion. Plus personne demandant la parole, nous passons au vote des amendements. • L'amendement relatif à l'augmentation des indemnités de la Secrétaire du Conseil est accepté avec 29 oui et 1 non. • L'amendement relatif à l'augmentation des indemnités du Président du Conseil est accepté avec 29 oui et 1 non.	
13		O. Piot	Plus personne demandant la parole, nous passons au vote. Le préavis amendé 2021/12 est accepté avec 27 oui, 1 non et 2 abstentions.	Le préavis amendé 2021/12 relatif aux indemnités et vacations pour la législature 2021-2026 est approuvé.

14	7/ Préavis Municipal 2021/13 concernant le plafond d'endettement et le plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026	L. Ciocca	Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, La Commission de gestion et des finances composée de Madame Karima El-Feghaly (suppléante), de Messieurs Claude Duvoisin, Sylvain Buffat, Damien Monod, Fabien Mooser en tant que remplaçant et moi-même, s'est réunie le 23 novembre en présence de M. Cédric Charlet, Syndic et responsable des finances et de Madame Anne Blaser Michaud, Boursière communale. Une seconde réunion de la commission a eu lieu le 1er décembre, sans Madame Karima El-Feghaly, excusée, et Monsieur Bruno Gerber s'étant excusé pour les 2 séances. Nous avons pris connaissance du préavis municipal relatif au plafond d'endettement et au plafond de cautionnement pour la législature 2021–2026. Monsieur Charlet et Madame Blaser Michaud nous ont expliqué avoir réévalué, selon le modèle de calcul de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) les montants alloués aux législatures précédentes qui étaient de 6,2 millions pour le plafond d'endettement et de 3,1 millions pour le plafond de cautionnement. Selon ce modèle de calcul, notre boursière, Madame Blaser Michaud a évalué un plafond d'endettement communal à un peu plus de 9 millions. Le plafond maximum de cautionnement communal est lui, obligatoirement fixé au maximum, à la moitié du plafond d'endettement. Préavis 2021/13 plafond d'endettement. Monsieur le syndic nous a transmis un résumé de la conférence de Monsieur Gianni Saitta, donnée lors d'une séance d'information organisée par l'union des communes vaudoises en septembre 2021. Cette présentation très intéressante présente quelques règles et principes liés à la capacité d'endettement des communes. Nous avons retenu que : • Le plafond des dépenses est déterminé en fonction des recettes, ajusté d'un facteur de correction qui tient compte de la situation conjoncturelle. - o Nous avons noté que la municipalité considère la situation conjoncturelle comme incertaine, et incite à la prudence. • L'équilibre budgétaire signifie que les dépenses courantes, y compris les amortissements comptables obligatoires, doivent être compensés par des recettes courantes. - o Nous relevons que cette année le budget présenté est déficitaire, même si nous avons constaté une certaine prudence à son établissement. • L'activité d'exploitation et celle d'investissement sont clairement séparées. L'équilibre budgétaire ne s'applique qu'à l'exploitation. • La maîtrise des finances publiques doit prévenir les déséquilibres structurels. • Le plafond d'endettement est à la limite maximale d'endettement global de la commune au-delà de laquelle elle ne peut s'engager sans demander une autorisation au Conseil d'Etat. • Le plafond d'endettement doit être fixé dans les 6 premiers mois de la législature, pour une durée de 5 ans. En cas de modifications au cours de la législature, une demande doit être présentée au Conseil d'Etat. • Le plafond d'endettement doit être financièrement soutenable sur la durée, en comprenant aussi des amortissements sur 30 ans au maximum des investissements réalisés.	
----	---	-----------	--	--

			Nous n'avons pas remis en cause la calculation du plafond d'endettement de la commune, réalisé par notre boursière. Après analyses et discussions au sein de la commission, nous pensons qu'un taux d'endettement de la commune à 9 millions serait très pénible pour la situation de la Commune. Par contre nous avons tenu compte qu'en cas de dépassement du taux d'endettement fixé, une nouvelle demande de Préavis 2021/13 plafond d'endettement modification doit être présentée au Conseil d'Etat et qu'il est très difficile de faire aboutir une telle modification en cours de législature. Nous avons également entendu que les taux d'intérêts de la dette ne sont pas pris en compte pour l'évaluation directe du plafond d'endettement. Par contre ceux-ci auront une incidence à court ou moyen terme sur les comptes de fonctionnement de la Commune. Nous avons également entendu que la Commune est engagée dans un cautionnement de l'ASIRE à hauteur de CHF 3'240'358.00 et pourrait aussi être amenée, mais sans obligation, à cautionner l'AIAE pour un montant de CHF 450'434.00, ce qui représenterait déjà un cautionnement solidaire pour un montant de CHF 3'690'792.00. Après analyses et discussions, la commission veut faire confiance à la municipalité pour une gestion saine et prudente des finances communales. Ce n'est pas parce qu'un plafond d'endettement maximum est fixé qu'il faut sans autre y aller. La commission a été sensible à la difficulté de modifier ce plafond ultérieurement, et nous comptons sur le bon sens et la prudence de nos autorités, des organes de contrôle et d'analyse de gestion ainsi que sur nos concitoyens pour ne pas péjorer sans retenue les finances communales. Nous considérons ce plafond d'endettement comme une sécurité et un gage d'indépendance de notre municipalité en rapport à nos autorités cantonales. En fonction des éléments mentionnés ci-dessus, la Commission de gestion et des finances recommande à l'unanimité, aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis no. 2021/13 tel que présenté. Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Luc Ciocca	
15			H. Gerber dit être surpris de l'augmentation du plafond de cautionnement concernant l'AIAE, ainsi que celle du plafond d'endettement de la Commune. Il estime que la Municipalité a une marge actuellement correct d'endettement pour continuer à travailler. C. Charlet répond qu'entre temps, une demande de cautionnement de l'AIAE a été faite. En ce qui concerne le plafond d'endettement, l'exercice devait être pratiqué, comme en chaque début de législature, en collaboration avec la Boursière, dont celle-ci a appris les méthodes de calcul pour établir ce plafond d'endettement. Il rappelle comme le dit le préavis, que s'il y a une modification de celui-ci en cours de législature, elle doit être justifiée auprès du Conseil d'Etat, ce qui est très compliqué pour la suite.	
16		O. Piot	Plus personne demandant la parole, nous passons au vote. Le préavis 2021/13 est accepté avec 18 oui, 10 non et 2 abstentions. C. Charlet remercie le Conseil pour son soutien.	Le préavis 2021/13 relatif au plafond d'endettement et au plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026 est approuvé.

17	8/Communications de la Municipalité	C. Charlet	<u>Plan d'investissement 2022-2026</u> C. Charlet explique qu'un plan d'investissement a été établi, celui-ci a été distribué à chaque conseiller avant la séance. Il s'agit d'un exercice obligatoire chaque année pendant la législature. La Municipalité a repris le plan d'investissement de l'ancienne législature et a ajouté des nouveaux points. Elle n'a pas tenu compte des subventions. <u>Antenne téléphonie mobile</u> La Municipalité n'a toujours pas reçu la décision du Canton. Elle prendra contact avec celui-ci en début d'année prochaine pour avoir des nouvelles du dossier. <u>Union des Communes Vaudoises</u> C. Charlet informe que l'UCV organise des séances thématiques d'une durée de deux heures environ en lien avec les Communes Vaudoises. Celles-ci sont animées par des spécialistes des questions traitées. Ces séances sont destinées aux membres des exécutifs communaux, mais également au personnel de l'administration communale, ainsi qu'aux membre des Conseils. La participation est gratuite mais sur inscription. Il encourage les Conseillers à consulter leur site internet.	
18		P. Vallotton	<u>Subvention</u> P. Vallotton revient sur le point No 17 page 6 du dernier procès-verbal concernant la subvention non obtenue pour la rénovation des routes. Le bureau d'ingénieurs prétend que les autorités communales l'ont forcé à agir de la sorte et que ce n'est pas à lui de fournir des preuves puisque les séances étaient organisées par la Commune. Il s'agit d'une situation regrettable, malheureusement il n'y a plus de solution pour régler ce dossier. Le rapport reçu par Team + concernant l'urbanisme est inapplicable, la facturation de prestations complémentaires a été acceptée par la Commune concernant la participation à deux séances du groupe de travail en juin 2021. P. Vallotton pense que l'enseignement à retenir avant de se lancer dans une étude est d'établir un descriptif, demander une offre, faire une commande et recevoir la facture. <u>Routes</u> P. Vallotton informe avoir reçu un retour positif de la SCEP concernant le projet de la sécurisation routière, qui salue le changement de projet et la nouvelle approche en terme de sécurisation. Les prochaines étapes vont consister à faire un cahier des charges et mandater trois personnes : un ingénieur urbaniste, un ingénieur civil et un paysagiste. Le sujet des places de parc doit encore être discuté. Il y a actuellement une forte influence sur le projet des routes qui est due aux pistes cyclables et au bruit. En ce qui concerne les zones 30km/h, elles sont régies par une règle qui est très stricte. Une validation est obligatoire, afin de l'obtenir, une prise de mesure doit être effectuée et 80% des véhicules doivent respecter la vitesse à 30km/h. Les panneaux flash à Vuarrenge ont été posés la semaine passée. La Municipalité étudie également les radars pédagogiques au chemin de la Crosette.	

			<u>Domaines urbains</u> La Commune a reçu la facture finale concernant l'éclairage public. <u>Administration</u> La Municipalité va établir des listes de partenaires avec lesquelles elle travaille, en essayant de trouver s'il y a des contrats d'entretien qui existent déjà. Il s'agit d'un travail conséquent mais pourra amener à mieux être structuré. Il informe que la Grande salle est dotée d'un nouveau beamer. <u>Bâtiments communaux</u> La Municipalité est en train de mettre en place de nouveaux contrats de location. Une remise des clés et des locaux, ainsi qu'un état des lieux auront lieu, ceci afin d'anticiper les conflits de location. Une demande d'autorisation de manifestation devra être faite sur POCAMA, afin d'obliger l'organisateur à être responsable en cas de problème. Elle va également éditer un mode d'emploi des locaux communaux. Dès janvier 2022, la Municipalité va réorganiser les mises à dispositions des locaux de la Commune en faisant des contrats aux sociétés locales. Une base de données sera mise en place pour le suivi de ces locations. <u>Vuarrens Infos</u> La Municipalité a créé une ligne éditoriale pour définir l'utilité de ce journal, le délai de parution, les coûts, etc., toutes ces informations se trouvent sur le site internet de la Commune.	
19		I. Mas	<u>Gestion du personnel – Service de voirie et exploitation communale</u> I. Mas nous explique que suite au départ de M. Patrick Schertenleib, une annonce a été publiée dans les journaux et sur le site de la Commune pour la recherche d'un nouvel employé. Un cahier des charges du service a été créé, la candidature est ouverte jusqu'au 20.12.2021. A ce jour, la Commune a reçu une cinquantaine de dossiers. L'établissement d'un nouveau règlement du personnel est en cours, ainsi qu'une analyse de la situation concernant la collaboration intercommunale avec Essertines. <u>Police des constructions</u> I. Mas nous informe que plusieurs dossiers et demandes sont en cours. Il y a également une nécessité de prévoir un règlement des émoluments. En ce qui concerne le dommage des talus à la route d'Echallens, la Commune est en attente du rapport d'expertise. <u>Aménagement du territoire, eau gaz, énergie</u> La Municipalité est en contact avec le bureau d'ingénieurs Sabert SA, afin d'actualiser les divers plans existants de la Commune. En ce qui concerne le PGA, le délai d'actualisation a été reporté, la Commune aura plus de temps pour établir la nouvelle LAT.	

			<u>Réseau d'eau sous pression, eaux claires, usées, sources</u> En ce qui concerne AIAE, I. Mas nous informe que le budget, ainsi que le taux d'endettement ont été adoptés par le Conseil intercommunal. Elle nous informe également qu'il y a eu quelques incidents dans la Commune notamment des coupures d'eau et des conduites cassées. Il y a aussi eu une inondation dans le bâtiment à la route de Corcelles, qui est due à un problème de conduite communale. <u>Environnement, biodiversité & énergie</u> La mise en place d'un groupe de travail concernant la biodiversité est en cours.	
20		M. Gianotti	<u>Sociétés locales</u> M. Gianotti nous informe que le règlement concernant les sociétés locales est toujours en cours de révision. <u>Sports & santé</u> La Commune a décidé de participer à l'événement Suisse Bouge en mai 2022 et a créé un comité d'organisation. En ce qui concerne la place de jeux, un expert a constaté que les jeux ne sont plus aux normes. Un audit aura lieu, afin de sécuriser et de mettre aux normes ces jeux. <u>Forêts</u> Un sapin en mauvais état a été abattu par le Garde forestier devant le Refuge, une nouvelle table y sera fabriquée. <u>Police</u> Elle nous informe que la Gendarmerie d'Echallens est venue présenter le bilan 2021 : 47 événements (50% de moins qu'en 2020). La Gendarmerie propose également des conférences gratuites sur différents sujets pour la population, que M. Gianotti aimerait mettre en place en 2022. <u>Paroisse</u> La Paroisse organise actuellement le Noël des enfants du village. <u>Voirie</u> M. Gianotti remercie M. Sashko Traykov, l'Employé communal pour tout son travail accompli au sein de la Commune. <u>École ASIRE / Structure Accueil EFAJE/Service sociaux</u> Les budgets ont été approuvés pour l'ASIRE l'EFAJE et ARASPE. Il y a eu une petite particularité au niveau de l'ASIRE, la demande de vidéos surveillances a été approuvée pour le collège des Trois-Sapins, à Echallens.	

21		C. Charlet	C. Charlet explique que la Municipalité a eu beaucoup de travail pendant les cinq mois et demi de mandat, elle a aussi appris énormément de choses. Les Municipaux sont très contents de leurs fonctions et se rendent compte de la charge de travail qui a été effectuée par leurs prédécesseurs.	
22		O. Piot	Le Président remercie la Municipalité pour cette présentation et le travail qu'elle a accompli. C. Duvoisin félicite également la Municipalité pour son plan d'investissement et demande ce que signifie les termes suivants qui y figurent : • Pumptark (730 Santé publique) • Parc camping-cars Grande salle (Divers) P. Valotton explique que le terme parc camping-cars Grande salle vient du fait que la région aimerait développer le tourisme et la Municipalité s'est posée la question comment participer à cet essor touristique, tout en donnant vie au village et rendre service tout en soutenant par la même occasion les commerces locaux. Il s'agit d'une idée qui est loin dans le temps et qui pourra être rediscutée. En ce qui concerne le terme pumtrack, I. Mas explique que la Municipalité s'est rendue compte qu'il y a passablement d'infrastructures pour divertir les adultes et les petits enfants du village mais rien pour les adolescents. C'est pourquoi elle a eu l'idée de peut-être créer une piste de pumtrack (skateboard ou vélo). H. Gerber aimerait savoir dans le dicastère des forêts, si suite au découpage de l'arrondissement, les cinq communes ont adhéré. M. Gianotti répond qu'elle n'a malheureusement pas pu participer à la dernière séance du Triage le 12 octobre 2021. Dès réception du procès-verbal, elle donnera la réponse au prochain Conseil S. Buffat a une question concernant la transformation du réservoir qui figure sur le plan d'investissement, il demande de quoi il s'agit. P. Vallotton répond que c'est un bâtiment qui fait beaucoup parler de lui, initialement l'idée c'est de le détruire mais avec ce revirement lié à l'écologie, la Municipalité ne sait plus ce qui peut advenir de ce bâtiment, il peut éventuellement servir dans quelques années. Il précise que rôle de la Municipalité est d'amener des idées, qui peuvent peut-être se développer. T. Gerber dit avoir lu sur le Vuarrens Infos le résultat des comptages et demande si les vitesses les plus élevées ont été relevées. P. Vallotton pense qu'il y a la vitesse maximum qui peut être relu sur un graphique. Il informe également que la vitesse n'est pas un problème majeur dans le village, par contre le bruit des véhicules oui.	
23	9/ Propositions individuelles		Aucune proposition individuelle n'est annoncée.	

24			Le Président informe que : • Les prochaines votations auront lieu le dimanche 13 février 2022 • Le prochain Conseil aura lieu le mardi 15 mars 2022 Il demande aux commissionnaires concernés de venir signer les rapports, ainsi que les tableaux d'indemnités. Il souhaite à l'assemblée de joyeuses fêtes de fin d'année.	
		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 21h55

PV adopté par le Conseil communal du mardi 15 mars 2022

Le Président


Olivier Piot


La Secrétaire


Gaetana Duvoisin